

SEANCE DU 10 MAI 2019

Présents : M. LOUIS, Présidente
D. FOURNY, Bourgmestre
C. GRANDJEAN, F. HUBERTY, D. MICHIELS, C. KELLEN, Echevin(s)
J. DEVALET, Présidente du CPAS
N. GENDEBIEN, Y. EVRARD, P. OTJACQUES, E. MEUNIER, M-C. CASTAGNE,
J-L. BORCEUX, T. SALMON, M-F. THIRY , F. EVRARD, O. RIGAUD, J-M.
SERVAIS, Conseillers
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusé (e)(s) : A. MIGNON, Conseillers

Le Conseil,

Séance publique

**(DED-FH) Ville de Neufchâteau - élaboration d'un Programme
Communal de Développement Rural - Approbation des conditions et
du mode de passation**

- Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le programme communal de développement rural de Neufchâteau en date du 27 mars 2009, pour une durée de 10 ans;
- Considérant que ce Plan communal de développement rural a pris fin le 27/03/2019;
- Considérant qu'il y a lieu de relancer un nouveau programme communal de développement rural pour la Ville de Neufchâteau;
- Vu la délibération du Collège communal du 07-03-2019 relatif à un nouveau Plan communal de développement rural;
- Vu le cahier des charges N° PCDR2019 relatif au marché "Ville de Neufchâteau - élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural" établi par le Service des Marchés Publics ;
- Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Considérant qu'un budget de 50.000€ est prévu sur l'article 42101/733-60 (projet 2019/14) du budget extraordinaire 2019 ;
- Vu l'avis favorable du Directeur financier daté du 10/4/2019 et portant le n°25/2019;
- Considérant qu'il y a lieu de solliciter du Ministre en charge du PCDR son accord pour le renouvellement du PCDR à Neufchâteau ainsi que pour l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie dans ce dossier;
- Vu le décret du Parlement wallon du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution dudit décret;
- Vu la nouvelle Circulaire 2019/1 relative au PCDR;
- Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;
- Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;
- Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
- Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;
- Vu la circulaire du 5 mars 2018 concernant le renouvellement des conseils provinciaux et communaux le 14 octobre 2018 - Conséquences à l'égard des délibérations prises par les provinces et les communes entre le 14 juillet 2018 et

la date d'installation des nouveaux Conseils - Conséquences à l'égard des délibérations prises par les intercommunales et les cpas entre le lendemain des élections communales et provinciales et la date du renouvellement de leurs organes ;

- Attendu que le présent point peut être voté en cette séance par le Conseil Communal car il s'agit d'un renouvellement;
- Sur proposition du Collège communal;
- Après avoir délibéré;

DECIDE:

A L'UNANIMITE

Art.1er : d'approuver le cahier des charges N° PCDR2019 et le montant estimé du marché "Ville de Neufchâteau - élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural", établis par le Service des Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise.

Art.2 : de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art.3 : de charger le Collège communal d'exécuter la présente délibération ainsi que la procédure visant à l'attribution de ce marché public.

Art.4 : cette dépense sera imputé à l'article 42101/733-60 (projet 2019/14) du budget extraordinaire 2019 avec un financement par reprise sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art.5 : de solliciter du Ministre en charge du PCDR son accord pour lancer le renouvellement du PCDR sur le territoire de Neufchâteau.

Art.6 : de solliciter du Ministre en charge du PCDR son accord sur l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie pour ce dossier.

En séance et date que dessus

Par le Conseil,
Par Ordonnance,

Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

La Présidente,
(s) M. LOUIS

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 15/05/2019

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre

D. FOURNY

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019

Présents : D. FOURNY, Bourgmestre - Président
D. MICHELS, C. KELLEN, Echevins
J. DEVALET, Présidente du CPAS
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusés : C. GRANDJEAN et F. HUBERTY, Echevins

**(DED-FH) Ville de Neufchâteau - élaboration d'un Programme
Communal de Développement Rural - Approbation de l'attribution**

- Considérant le cahier des charges N° PCDR2019 relatif au marché "Ville de Neufchâteau - élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural" établi par le Service des Marchés Publics ;
- Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- Vu la décision du conseil communal du 10 mai 2019 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;
- Vu la décision du Collège communal du 17 mai 2019 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :
- IMPACT sprl, rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix ;
- Lacasse-Monfort sprl, Petit Sart 26 à 4990 LIERNEUX (Sart) ;
- THIERRY Joie, les Chanvières 5 à 6840 Nolinfaing ;
- QUIDAM ENVIRONMENTAL GRAPHIC DESIGN SPRL, Avenue Albert Et Elisabeth 98 à 1400 Nivelles ;
- STRATEC SA, Avenue Adolphe Lacomble 69-71 à 1030 Schaerbeek ;
- Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 15 juillet 2019 à 11h00 ;
- Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 12 novembre 2019 ;
- Considérant que 3 offres sont parvenues : IMPACT SPRL, LACASSE-MONFORT SPRL et THIERRY JOIE ;
- Vu la délibération du Collège communal du 02-08-2019 décidant de négocier avec les 3 soumissionnaires ;
- Considérant que les éventuelles négociations ont mené aux offres finales suivantes :
- IMPACT sprl, rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix (45.750,00 € hors TVA ou 55.462,50 €, TVA comprise)
- Lacasse-Monfort sprl, Petit Sart 26 à 4990 LIERNEUX (Sart) (64.000,00 € hors TVA ou 77.440,00 €, 21% TVA comprise)
- THIERRY Joie, les Chanvières 5 à 6840 Nolinfaing (49.400,00 € hors TVA ou 59.774,00 €, 21% TVA comprise) ;
- Vu la délibération du Collège communal du 08-08-2019 décidant de fixer la date des présentations des offres au 26-08-2019 ;
- Considérant le rapport d'examen des offres du 16 septembre 2019 rédigé par le Service des Marchés Publics avec le Directeur général ;
- Considérant que sur base de la sélection qualitative des soumissionnaires, de l'analyse de la régularité des offres et de la comparaison de celles-ci, le Service des Marchés Publics propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit IMPACT sprl, rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat;
- Attendu que l'entreprise a remis l'ensemble des documents inhérent à la déclaration sur l'honneur;
- Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au 42101/733-60 (projet 2019/14) du budget extraordinaire 2019 et que ce budget a été augmenté lors de la modification budgétaire N°3 et approuvée par la tutelle ;

- Considérant que l'avis de légalité favorable du Directeur financier portant le n°62/2019 remis le 24/9/2019;
- Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
- Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;
- Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
- Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

DECIDE à l'unanimité:

Art.1er : De sélectionner les soumissionnaires IMPACT sprl, Lacasse-Monfort sprl et THIERRY Joie qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Art.2 : De considérer les offres de IMPACT sprl, Lacasse-Monfort sprl et THIERRY Joie comme complètes et régulières.

Art.3 : D'approuver le rapport d'examen des offres du 16 septembre 2019, rédigé par le Service des Marchés Publics.

Art.4 : De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Art.5 : D'attribuer le marché "Ville de Neufchâteau - élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit IMPACT sprl, rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat.

Art.6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° PCDR2019.

Art.7 : De transmettre la présente délibération à la tutelle.

Art.8 : de solliciter une prolongation de la validité des offres aux soumissionnaires.

Art.9 : D'imputer la dépense à l'article 42101/733-60 (projet 2019/14) du budget extraordinaire 2019 et d'engager la somme de 55462.50€ ttc (engagement n°3738/2019).Le financement étant assuré par une reprise sur le fonds de réserve extraordinaire, et d'engager la totalité de l'article budgétaire soit 75.000€.

En séance et date que dessus

Par le Collège,

Par ordonnance,
Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 16/10/2019

Le Président
(s) D. FOURNY

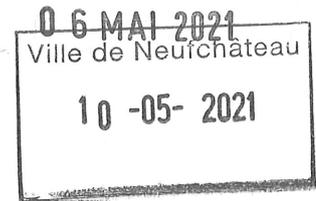
Le Bourgmestre

D. FOURNY



CELINE TELLIER
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL
G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le



Collège des Bourgmestre et Echevins de la
Commune de NEUFCHÂTEAU
Grand-Place, 1

6840 NEUFCHÂTEAU

Personne de contact :
Florence Trum
florence.trum@gov.wallonie.be

Nos Réf. NAT/CeT/JuB/LiD/FlT/AnA/COU2021/6332

**Objet : Opération de développement rural
Accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,

Comme annoncé dans mon courrier du 11 février dernier, je reviens vers vous quant à votre souhait de mener une opération de développement rural et de bénéficier de l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour la mener à bien.

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de marquer mon accord et que j'ai demandé à la FRW d'accompagner votre commune à partir de l'année 2022.

Les services de la FRW prendront donc contact avec vous en temps utiles pour convenir des modalités de mise en œuvre.

En espérant que cette décision répondra à vos attentes et à celles de vos citoyens et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre,



Céline TELLIER

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022



Présents : C. KELLEN, Président
F. HUBERTY, Bourgmestre
C. GRANDJEAN, M. LOUIS, J. CHEPPE, M. CLEMENTZ, Echevin(e)s
J. DEVALET, Présidente du CPAS
Y. EVRARD, F. EVRARD, J-L. BORCEUX, S. DEFAT, V. PARACHE, M.
MOREAU, P. BRULIAU, A. PIERRET, S. WAUTHIER, O. RIGAUX,
Conseillers
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusé (e) (s) : P. OTJACQUES, M. MONS delle ROCHE, Conseillers

Le Conseil,

Séance publique

(DED-BG) Désignation des membres de la nouvelle Commission Locale de développement Rural (CLDR)

- Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Locale de Développement Rural;
- Considérant la délibération du Conseil communal du 25-01-2022 décidant de renouveler le Programme Communal de Développement Rural ;
- Considérant la tenue de 9 réunions d'information/consultation villageoise d'avril à juin 2022 ;
- Considérant l'appel lancé à toute personne intéressée afin de constituer la commission la plus représentative, tant selon les critères d'âge, de répartition dans les villages, de genre, économiques, socio- professionnels, culturels que politiques ;
- Attendu que cette commission doit être composée de 10 membres effectifs au moins et 30 membres effectifs au plus ainsi qu'un nombre égal de suppléants, dont maximum un quart d'élus politiques ;
- Considérant qu'il y a lieu de définir les membres effectifs et suppléants de cette commission en apportant la précision que ceux-ci auront identiquement les mêmes droits en ce qui concerne la présence aux réunions et lors des votes ;
- Vu le document relatif à l'examen des 25 candidatures citoyennes recueillies par la Commune et la Fondation Rurale de Wallonie ainsi que la proposition de ;
- Vu les deux PV de coordination Collège et FRW du 08-07-2022 et 28-07-2022, ci-annexées;
- Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural, notamment les articles 5 et 6 de ce décret ;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution de ce décret ;
- Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 sur la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural ;
- Sur proposition du Collège communal ;
- Après en avoir délibéré ;

27. Désignation des membres de la nouvelle Commission Locale de développement Rural (CLDR)

DECIDE à l'unanimité:

Article 1 : d'approuver la composition de la CLDR telle qu'explicitée dans le tableau ci-dessous et comprenant 25 membres citoyens et 6 élus

:
- Représentants du Conseil communal :

Effectifs :
M. F. Huberty
Mme M. Clementz
M. S. Defat

Suppléants :
M. J. Cheppe
M. M. Moreau
Mme F. Evrard

Représentants de la population :

Effectifs :
Mme Achenne Ghislaine
Mme Besonhé Aline
Mme Bolly Cécile
Mme De Backer Gaëlle
M. Legras Jérôme
M. Mathelin Laurent
M. Mathieu Thierry
M. Otten Sébastien
Mme Pety Géraldine
M. Schmit Yohan
M. Van der Smissen Patrick
Mme Vanschepdael Manoëlle
M. Verleyen Jean-Paul

Suppléants :
Mme Barvaux Mireille
M. Delrez Jean-Marc
Mme Dries Sandrine
M. Goblet Raphaël
M. Jacobs Jean
Mme Jacquemart Chantal
M. Jacquemart Jean-Marie
Mme Jacquemart Marie-Paule
M. Maron André
M. Michel Philippe
M. Picard Frédéric
M. Stouse Thierry
M. Joseph Lecomte

Article 2 : de considérer le tableau détaillé des membres de la CLDR, annexé à la présente, comme partie intégrante de la présente décision.

Article 3 : la présidence de la CLDR sera assurée par M. François Huberty, bourgmestre en charge du développement rural.

Article 4 : de transmettre la présente délibération à la Direction du développement rural et à Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

En séance et date que dessus
Par le Conseil,
Par Ordonnance,

Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Président,
(s) C. KELLEN

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 20-10-2022

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre,

F. HUBERTY

Commune de Neufchâteau

Composition de la Commission Locale de Développement Rural

Membres effectifs

Quart communal

M.	HUBERTY	François	Rue du Palais de Justice 8	Neufchâteau	bourgmestre, architecte	1986
M.	DEFAT	Simon	Chemin de Roiveau 5	Tournay	conseiller, employé GDL	1980
Mme	CLEMENTZ	Mariline	Route de Bacôru 22	Tronquoy	échevine, employée	1960

Représentants citoyens

Mme	ACHENNE	Ghislaine	Pachis Saint-Raymond 8	Tronquoy	pensionnée, agricultrice	1940
Mme	BESONHE	Aline	Rue des Peupliers 11	Neufchâteau	kinésologue	1982
Mme	BOLLY	Cécile	Rue de l'Abreuvoir 12	Tournay	médecin	1956
Mme	DE BACKER	Gaëlle	La Cornée 2	Grandvoir	éducatrice et cogérante du cinéma de Libramont	1988
M.	LEGRAS	Jérôme	La Tachette 4	Grapfontaine	fonctionnaire de police	1988
M.	MATHELIN	Laurent	Chaussée de Florenville 10	Montplainchamps	indépendant dans le	1981
M.	MATHIEU	Thierry	Route des Hès 19	Longlier	employé GDL	1968
M.	OTTEN	Sébastien	Avenue de la Gare 53	Neufchâteau	conseiller mutualiste	1978
Mme	PETY	Géraldine	Rue des Peupliers 19	Neufchâteau	professeur et architecte	1979
M.	SCHMIT	Yohan	Rue des Peupliers 3	Neufchâteau	facteur	1990
M.	VAN DER SMISSE	Patrick	Rue du Fonteni 12	Tournay	fonctionnaire	1958
Mme	VANSCHÉPDAEL	Manoëlle	Rue de l'Abreuvoir 19	Tournay	agricultrice	1985
M.	VERLEYEN	Jean-Paul	La Roquignole 2	Nolinfaing	architecte et professeur d'architecture	1951

Membres suppléants

Quart communal

M.	CHEPPE	Jacques	Route des Fagnes 1	Petitvoir	échevin, pensionné	1958
M.	MOREAU	Marc	Chemin des Champs Mayet 11	Marbay	conseiller, gérant	1985
Mme	EVARD	Fabienne	Chemin de la Crosse 1	Verlaine	conseillère, employée	1972

Représentants citoyens

Mme	BARVAUX	Mireille	Chaussée de Bastogne 91	Longlier	employée	1959
M.	DELREZ	Jean-Marc	Chaussée de Namur 9	Verlaine	employé	1973
Mme	DRIES	Sandrine	Anciennes Ardoisières de la Chaurnô 1	Neufchâteau	indépendante	1972
M.	GOBLET	Raphaël	Rue des Peupliers 11	Neufchâteau	employé, écoconseiller responsable marketing	1981
M.	JACOBS	Jean	Le Monti Djauquet 7	Respelt	poste	1964
Mme	JACQUEMART	Chantal	Grand'Place 5 bte 1	Neufchâteau	pensionnée/conseillère CPAS	1959
M.	JACQUEMART	Jean-Marie	Route de Bacôru 22	Tronquoy	cadre	1958
Mme	JACQUEMART	Marie-Paule	Place de la Foire 8	Neufchâteau	psycho-pédagogue	1966
M.	MARON	André	Voie du Charbonnier 33	Grandvoir	boucher	1982
M.	MICHEL	Philippe	Chemin du Moulin de la Roche 15	Grandvoir	ouvrier	1969
M.	PICARD	Frédéric	Chemin de Suxy 31	Montplainchamps	peintre indépendant	1980
M.	STOUSE	Thierry	La Roquignole 3	Nolinfaing	électricien	1968
M.	LECOMTE	Joseph	Chaussée d'Assenois	Hamipré	pensionné	1946

* Le bourgmestre assure la présidence de la CLDR



Fondation Rurale
de Wallonie



Commune de Neufchâteau

Compte rendu de la rencontre

Collège/Auteur/ FRW

08 juillet 2022

Réf. : NEUFCHATEAU\02- Coordination\Commune\20220708 Rencontre Collège post IC\20220708 CR Coordination Clg auteur FRW.docx

Présents

- › Collège : M. François Huberty (Bourgmestre) ; M. Jacques Cheppe, M. Christian Grandjean, Mme Micheline Louis, Mme Maryline Clementz (Echevins)
- › Auteur : M. Stéphane Mottiaux
- › FRW : Mme Sophie Orban & Mme Eléonore Gérard

Ordre du jour

- › Retour sur les consultations villageoises
- › Les projets relevant de la gestion communale
- › La participation citoyenne
- › Les candidatures à la CLDR
- › Le budget participatif

Retour sur les consultations villageoises

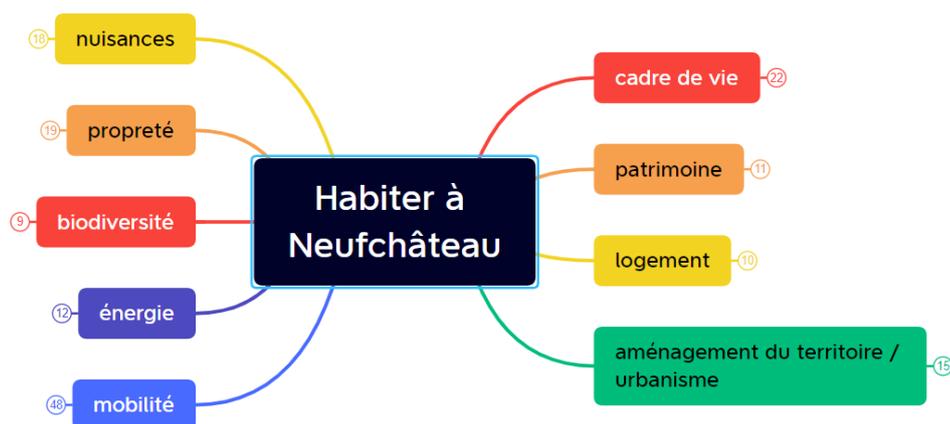
La Fondation Rurale de Wallonie présente les différents points (positifs et négatifs) et pistes de projets qui ont été relevés lors des réunions d'information/consultation dans les villages. Les résultats prennent la forme de trois schémas heuristiques [cf. les listes annexées à ce compte rendu].

Le premier thème à être présenté est **Vivre à Neufchâteau** (pilier social).



Se basant sur les éléments soulevés, le Collège remarque que les solutions à plusieurs problèmes cités par les habitants doivent venir des citoyens eux-mêmes ; ce sont eux qui doivent porter la dynamique. D'autre part, certaines pistes de projets évoquées sont déjà mises en place, ce qui signifie qu'il y a une mauvaise communication et qu'il faudrait l'améliorer.

Le deuxième thème abordé est **Habiter à Neufchâteau** (pilier environnemental).



Le Collège explique que la Commune est tenue à certaines obligations, notamment en matière de fauchage tardif et qu'il faudrait mieux en informer la population. De plus, il n'est pas favorable à l'idée d'ajouter des poubelles sur les lieux de fréquentation car cela nécessitera une plus grande main-d'œuvre (qui n'est pas disponible) et que certains habitants en profiteront pour y déposer leurs déchets. Cette problématique pourrait faire l'objet d'une action ultérieure de la CLDR.

Le troisième et dernier thème est **Travailler et Entreprendre à Neufchâteau** (pilier économique).



Le Collège précise que le bois d'Ospôt est privé et que la Commune n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Tout ce qui s'y fait est soumis à autorisation du propriétaire. Il s'interroge également sur la possibilité d'établir un règlement communal sur les sapins de Noël.

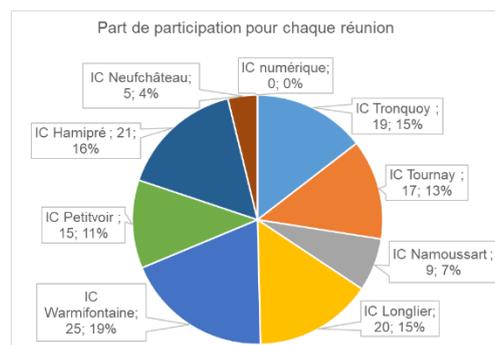
Les projets relevant de la gestion communale

Certaines remarques et idées de projets suggérées lors des réunions villageoises peuvent être réalisées par la Commune directement. La FRW distribue la liste de ces projets au Collège. [cf. annexe]

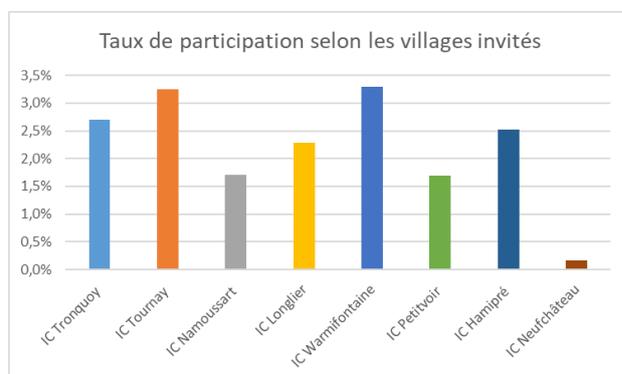
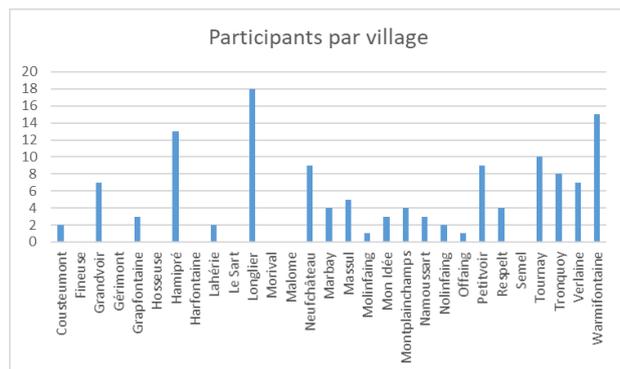
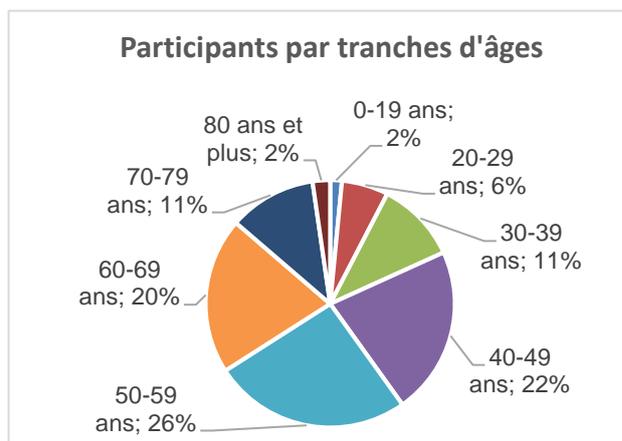
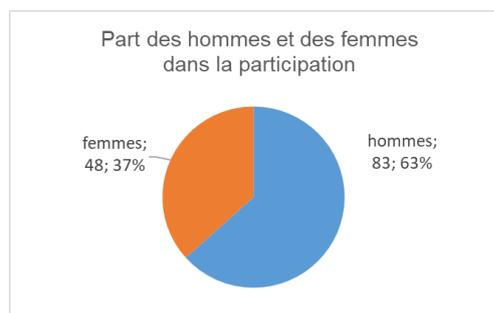
La participation citoyenne

La FRW fait le topo sur la participation citoyenne lors des réunions d'information/consultation dans les villages.

- › **IC 1 (Tronquoy)** : 19 habitants (5F – 14H)
- › **IC 2 (Tournay)** : 17 habitants (5F-12H)
- › **IC 3 (Namoussart)** : 9 habitants (4F – 5H)
- › **IC 4 (Longlier)** : 20 habitants (7F – 13H)
- › **IC 5 (Warmifontaine)** : 25 habitants (9F – 16H)
- › **IC 6 (Petitvoir)** : 15 habitants (7F – 8H)
- › **IC 7 (Hamipré)** : 21 habitants (7F - 14H)
- › **IC 8 (Neufchâteau)** : 5 habitants (4F – 1H)
- › **IC 9 (numérique)** : 1 habitants (H)



En tout, ce sont 132 citoyens qui se sont exprimés, auxquels il faut ajouter 12 représentants du Conseil communal. 41% d'entre eux avaient moins de 50 ans, et pratiquement 2/3 des participants étaient des hommes.



Certains villages, parmi les plus petits, n'ont pas répondu présents.

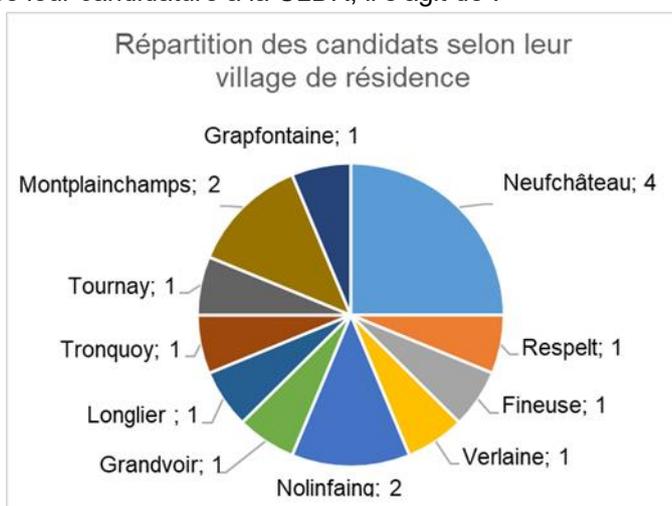
Le taux de participation global est de 1,6% des habitants ; il varie d'une réunion à l'autre, entre 0,2% à Neufchâteau et 3,3% à Warmifontaine.

Le Collège estime que ces statistiques sont bien le reflet des personnes qui ont participé aux réunions, mais pas forcément de l'ensemble de la population. Le rôle de la CLDR sera de travailler dans l'intérêt général, ce qui représente un enjeu en termes de représentation géographique, professionnelle, ...

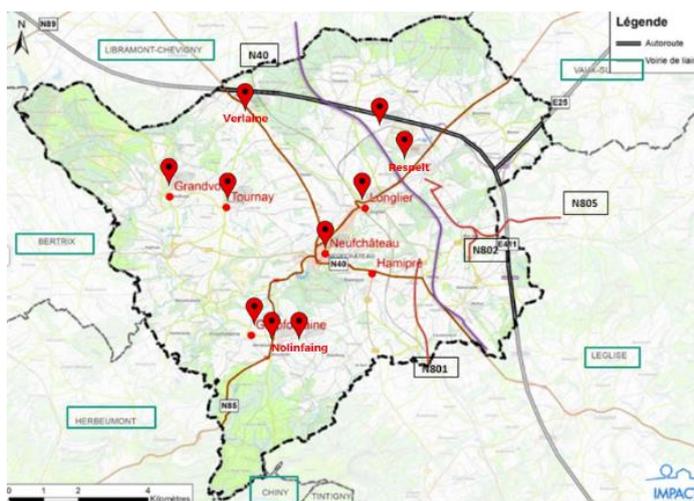
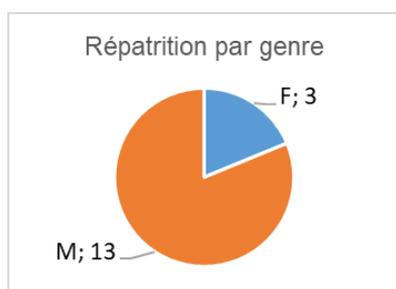
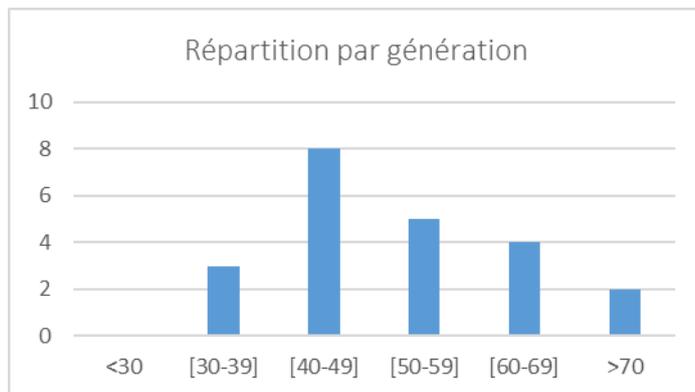
Les candidatures à la CLDR

Jusqu'à présent, seules 16 personnes ont déposé leur candidature à la CLDR, il s'agit de :

- › Jean-Marc Delrez (Verlaine)
- › Raphaël Goblet (Neufchâteau)
- › Chantal Jacquemart (Neufchâteau)
- › André Maron (Fineuse)
- › Thierry Mathieu (Longlier)
- › Philippe Michel (Grandvoir)
- › Géraldine Pety (Neufchâteau)
- › Thierry Stouse (Nolinfaing)
- › Jean-Paul Verleyen (Nolinfaing)
- › Jean Jacobs (Respelt)
- › Sébastien Otten (Neufchâteau)
- › Ghislaine Achenne (Tronquoy)
- › Patrick Van Der Smissen (Tournay)
- › Laurent Mathelin (Montplainchamps)
- › Jérôme Legras (Grapfontaine)
- › Frédéric Picard (Montplainchamps)



Profil socio-économique	
Actifs dans le monde associatif	11
Retraités	
Employés	3
Ouvriers	1
Secteur construction Architecture	2
Profession libérale Indépendant	2
secteur bancaire manager LUX	
Profession médicale scientifique	
Agriculture	2
Secteur public Administration	5
Enseignement Jeunesse Social	
Formation Socio-culturel	
études socio	
informatique	
électricien	1
total	16



Analyse de ces candidatures, réalisée par la FRW

Le nombre minimum de membres que doit compter une CLDR afin d'être valide et reconnue est de 20 personnes, ce qui pourrait être atteint en ajoutant le quart communal (4 élus).

Néanmoins, il serait tout de même mieux de disposer de membres supplémentaires pour parer à toute éventualité. De plus, l'ouest et le sud du territoire ne sont pas représentés et il manque des femmes.

L'appel à candidatures a été répété dans le bulletin communal distribué début juillet, avec l'envoi des comptes rendus des réunions villageoises et sur le site de l'ODR (www.pcdr-neufchateau.info).

Il est donc décidé que

- la FRW prendra contact avec Gilles Flohimont pour relancer la communication sur les réseaux sociaux sur ce sujet (et sur le budget participatif), avec relais via les Facebook du Collège.
- la période de remise des candidatures sera prolongée jusque fin juillet.
- des contacts seront pris dans les villages non représentés pour identifier des candidats potentiels (ex : Cousteumont).

Une fois la période de remise des candidatures clôturée, la FRW les rassemblera et les transmettra au Collège pour analyse.

Le **Conseil communal** pourra approuver la composition de la CLDR mise à jour lors de sa séance prévue **après le 15 août**.

Une invitation officielle sera ensuite transmise à la CLDR pour sa première réunion d'installation.

Une réunion de coordination Collège / auteur / FRW est fixée au mardi 6 septembre à 10h à l'Administration communale de Neufchâteau.

À l'ordre du jour : la CLDR, le calendrier les GT, les points noirs de sécurité routière et le budget participatif.

Le budget participatif

- › La réception des dossiers est prévue pour le 31/08/2022.
- › La recevabilité de ces dossiers sera ensuite analysée par le Collège début septembre.
- › La CLDR procédera à la sélection des projets retenus début octobre.

Les dates précises seront arrêtées lors de la réunion de coordination du 6 septembre.

Sophie Orban & Eléonore Gérard
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Transcription des schémas heuristiques

Vivre à Neufchâteau

Rouge : faiblesse, manque

Vert : force, atout

Beige : idée de projet

Cohésion sociale

actions

peu de cohésion sociale dans les villages

Pas de club de sport ni d'école à Tournay

calme, respect et entraide à Warmifontaine et Montplainchamps / solidarité entre les citoyens de Verlaine / bonne dynamique positive entre les villages de Grapfontaine et Montplainchamps / villages de Grandvoir/Fineuse dynamiques et actifs

--> Créer plus de liens entre les citoyens : moins de machines et plus d'humains

--> Créer des groupes d'échanges de services (SEL) ou intergénérationnels (home/crèche)

--> créer des groupes d'échange de savoir et de compétence

--> renforcer les activités intergénérationnelles

(ex : organisation d'une journée où les scouts expliquent aux aînés comment fonctionnent les appareils électroniques).

--> Soutenir les initiatives privées qui sont positives pour la communauté

--> Créer des espaces de convivialité intergénérationnels

--> Créer un point de relais social pour les villages sans commerce

--> susciter les initiatives du type fête des voisins

--> Organiser un événement pour connaître les habitants du nouveau lotissement d'Hamipré.

--> Faciliter la transition : inciter à manger local ; sensibiliser au 0 déchet, à l'utilisation de l'eau de pluie, à l'installation de toilettes sèches, ... ; éducation à la citoyenneté (respect de la propreté, ...)

espaces de rencontre

--> Mettre en place un réseau de jardins collectifs dans les écoles

--> Mettre à disposition un terrain communautaire dans chaque village

--> Créer un nouveau jardin communautaire dans la serre de l'ancien home, en lien avec le CPAS pour la diversité sociale.

--> Prévoir une rénovation approfondie des plaines de jeux et en installer là où c'est nécessaire

sentiment

citoyens engagés à Namoussart

Respelt se sent éloigné

Les villageois ne se sentent pas soutenus, inclus, touchés par les activités se tenant à Neufchâteau centre.

--> Intégrer les habitants des villages dans les activités de Neufchâteau et faire venir les associations dans les villages

La ville de Neufchâteau est marquée par de nombreux clivages entre quartiers.

--> Lancer des initiatives de quartier (partage d'outils, ...)

Les habitants de Warmifontaine ont l'impression que la Commune s'occupe moins d'eux, sauf en période électorale.

Vie associative

vie culturelle variée

offre culturelle lacunaire

manque de coordination des activités culturelles

- > Améliorer la coopération entre les villages et la ville au niveau culturel.
- > soutenir les initiatives des associations culturelles par une aide administrative et juridique
- > Augmenter la coopération entre les différents acteurs du secteur
- Manque de subventions pour organisation d'évènements de qualité
- > Redynamiser le théâtre communal
- > remettre sur pied une bibliothèque/ludothèque mobile
- > boîtes à livres dans les villages
- > Susciter l'intérêt des citoyens en créant des groupes de travail précis sur certaines thématiques (ex : culture)

infrastructures culturelles

- L'espace 29 n'est pas assez modulable/utilisé
- Ateliers partagés
- Beaucoup d'activités se déroulent au moulin Klepper qui est difficilement accessible

--> organiser le transport en minibus

pas de salle culturelle sur la Commune

Offre sportive variée, infrastructures sportives, lac

- présence de l'Adeps
- base de loisirs, équipes de basket, escrime
- Piscine communale plus accessible
- infrastructures sportives manquantes dans certains villages
- parfois trop onéreuse

--> information via le CPAS

--> organiser plus d'événements au bois d'Ospot

--> paintball

--> créer un parcours VITA, une piste d'athlétisme et des terrains vitrés pour la pratique du paddle dans la vallée du lac

inutilité du terrain de foot de Neufchâteau

activités

- Marches chestrolaises
- académie d'été, semaine chantante
- > organiser plus d'activités festives autour du lac
- > Réhabiliter les apéros chestrolais.

associations

- prêt de matériel pour les associations via la Commune
- manque de cohésion entre les associations.

--> inciter au bénévolat

infrastructures villageoises

- > créer un lieu de convivialité dans Verlaine (salle ou terrain)
- > créer un lieu de pique-pique en bordure de zone forestière à Verlaine
- > Créer un lieu central et une plaine de jeux sécurisée à Tournay
- > Terminer les abords de la maison de village de Tournay et y ajouter des places de parking.
- > Faire vivre la maison de village de Tournay avec des activités organisées par un comité élu par tous.

Présence de salles dans les villages, beaucoup en bon état

Elles sont peu à disposition des habitants

--> Remettre les salles davantage à la disposition des habitants et en faire des lieux de solidarité, convivialité

La salle de Longlier est insalubre et sa localisation dangereuse. Quel avenir ou remplacement pour la salle Saint Etienne ?

--> Rénover la salle paroissiale de Longlier, qui se trouve à un endroit stratégique (mais en bordure de voirie).

--> Vérifier s'il ne serait pas préférable de l'abattre et d'en reconstruire une.

--> Aménager une salle de village à Longlier, dans une vision intergénérationnelle.

Les infrastructures pour certaines associations sont inadaptées, voire insalubres (ex : Chez nous à Montplainchamps).

Manque d'hygiène et de sécurité dans le local de Grapfontaine/Montplaichamps. Le nombre de places est restreint, ce qui limite les possibilités d'occupation pour des festivités privées.

--> Transformer l'ancienne école de Grapfontaine en salle de village/Maison des jeunes et y accueillir les adolescents et les activités du Comité.

--> Disposer d'un bâtiment/salle afin de pouvoir accueillir les habitants de Montplainchamps/Grapfontaine dans un cadre convivial et adapté. La construction ou la rénovation sont envisageables.

Pas d'accès PMR à la salle de village de Warmifontaine

--> Obtenir des subventions pour terminer l'aménagement de la salle de village de Warmifontaine.

--> Réhabiliter l'église St-Bernard à Montplainchamps (en lieu culturel associatif, etc.)

--> Restaurer la salle de village d'Hamipré.

Santé

--> Equiper plus de bâtiments de défibrillateurs et former la population

Bonne offre en soins de santé

Centre médical

Pourrait être plus complet

--> Attirer plus de médecins

Domage qu'il ne soit pas agréé en Maison médicale

Les zones géographiques des pharmacies de garde sont trop grandes

Ainés

home

Manque de personnel au home

manque de solutions alternatives aux places dans les homes

ancien home à l'abandon

--> lui redonner vie

--> Organiser des navettes

--> Vers la maison médicale

--> Pour les événements culturels et sociaux

--> Vers les commerces

--> Ré-instaurer les telbus/locomobiles

--> Mettre en place un réseau d'entraide

--> Créer des clubs d'ainés dans différents thèmes (culture, sportif, etc.)

--> élargir les services à domicile pour les aînés

Communication

Communale

Trop souvent numérique, supports papier abandonnés

--> Utiliser d'avantage le support papier

--> Recevoir le bulletin communal par voie numérique plus souvent (agenda)

--> Centraliser la communication émanant de la Commune

--> Mettre à jour le site communal

image de la Commune

--> Retravailler l'image (médiatique) de la Commune

Services

Présence de nombreux services, appréciés

Poste

Crématorium à Longlier

Justice de Paix

Fracture numérique marquée

--> Relancer l'EPN (aussi disponible dans les villages)

--> développer les collaborations entre services

Mauvaise qualité des repas servis dans les écoles et à la crèche

--> préparer les repas davantage à partir de produits locaux

--> Créer un service d'écrivain public

Les locaux de la Croix-Rouge sont trop petits

--> Améliorer la couverture réseau internet; dont Lahérie

Disparition / affaiblissement de services

Pompiers, protection civile, banques, la cité administrative

sentiment d'insécurité

manque de distributeurs de billets

Jeunesse

crèche

Manque de places dans les crèches

Accueil extra-scolaire

génère de l'emploi

enseignement : bonnes infrastructures et encadrement

manque d'une offre Montessori

--> maintenir les écoles dans les villages

--> créer une plaine de jeux (garderie) pendant les congés scolaires

Aucun service pour enfants et jeunes sur Verlaine et Tournay

regroupements de jeunes

--> Développer des clubs des jeunes dans les villages

Peu de clubs de jeunes, qui auraient besoin de points de rencontre et de soutien.

Cohabitation parfois difficile entre le club des jeunes et les immigrés à Longlier

--> Prévoir un local pour le club des jeunes de Longlier.

--> créer un point de rencontre pour les jeunes à Tournay

--> Créer un club des jeunes à Neufchâteau et lui mettre à disposition un local dans le centre-ville.

--> Développer les clubs des jeunes sur Grandvoir et Petitvoir, avec des activités diverses et des locaux.

--> Ouvrir une maison de jeunes ou prévoir un animateur de rue pour faire les liens entre les jeunes.

--> Mettre en place un Conseil communal des jeunes

Habiter à Neufchâteau

Rouge : faiblesse, manque

Vert : force, atout

Beige : idée de projet

cadre de vie

- beau cadre, espaces publics, vert, calme, espace disponible
- réaménager les centres de village pour les liens sociaux
 - fleurir les places, églises,...
 - ajouter du mobilier urbain
 - valoriser la place de la Maison Bourgeois
 - entretenir le village de Verlaine
 - soigner les entrées dans la commune
- espaces publics et de convivialité
 - créer des points de rencontre par quartier et aux abords des salles
 - aménager la place de la gare à Longlier
 - aménager un parc intergénérationnel avec bancs et activités à Grapfontaine/Montplainchamps
 - ancien captage de Grandvoir : créer une fontaine et un espace de convivialité
 - créer un espace de convivialité intergénérationnel à Petitvoir
 - fermer la Grand'Place de Neufchâteau aux voitures à certains moments
 - encourager les contrats de quartier : créer des espaces de vie collectifs sur les terrains communaux non construits.
- plaines de jeux
 - restauration des plaines de jeux à Longlier
 - aménager une plaine de jeux à Lahérie
 - installer une plaine de jeux près de la salle de Warmifontaine
- manque à Grapfontaine/Montplainchamps
 - finaliser et sécuriser la plaine de jeux à Hamipré
 - piste de pétanque sur la plaine de Grandvoir

patrimoine

- vallée du lac
- petit patrimoine présent et progressivement restauré
 - insuffisamment mis en valeur
 - revaloriser et rendre accessible la chapelle Collard à Tournay + signalétique
 - rouvrir l'église de Tournay
 - mettre en valeur les fortins
 - rénover le lavoir de Grandvoir et ses bacs
- assainir le chancre de l'ancienne école de Tournay
- les ardoisières de Warmifontaine; dommage qu'elles soient privées
 - les rendre partiellement visitables - préserver le site
- reconstruire le château

logement

- logement unifamilial
- nombreux logements inoccupés
- trop d'immeubles à appartements
- développer les zones d'habitat léger
 - développer l'habitat léger ou le logement communautaire alternatif (ZAD)
 - autoriser l'habitat léger privé et public

mener des projets d'urbanisation à l'attention des publics aux revenus modestes
permettre aux jeunes de s'installer dans les villages
créer des logements intergénérationnels et des résidences services
anticiper le développement du logement, avoir une vision à long terme (fonds de jardin,...)

aménagement du territoire / urbanisme

potentiel de développement important
étendre le plan de secteur

belles transformations à l'entrée de la ville
perte d'authenticité architecturale
certaines règles d'aménagement sont obsolètes
façades délabrées à Warmifontaine, Neufchâteau / bâtiments en ruine à Longlier, maison La Roche, lavoir,... / couleurs de façades

faire la chasse aux bâtiments non occupés insalubres
exiger que les propriétaires entretiennent au moins l'extérieur
restaurer le bâtiment en ruine à Longlier
prévoir un entretien général et régulier du bâti existant

présence de blocs d'appartements dans les villages
éviter la prolifération des lotissements et immeubles à appartements
veiller à la perméabilité des sols

cesser de construire au-delà des limites des villages
interdire les zones de remblai près des habitations (Warmifontaine)

mobilité

offre TEC inadaptée
manque de bus vers la gare

faire la promotion des lignes du TEC
développer l'offre TEC (Telbus, proxibus)

manque de bus vers Izel et Florenville aux horaires scolaires

prévoir des arrêts plus réguliers des trains

mobilité groupée alternative
informer sur la Locomobile et élargir l'offre
ramassage à prix démocratique pour les activités communales
voitures partagées
telbus/locomobile
taxi social à la demande

centre-ville engorgé + manque de parking
créer un ring; utiliser des chemins agricoles
améliorer les trottoirs --> accessibilité PMR
augmenter les places de parking
solution à trouver pour le parking (dent creuse)

manque de liaisons pédestres et cyclistes, de signalisation
faciliter l'accès des piétons et vélos vers la vallée du lac
liaison Neufchâteau - zoning de Semel - Libramont + navette couverte à pédales
relier les réseaux de voies lentes vers les principaux pôles

réseau dense de promenades balisées

peu de boucles autour de Tournay
piste cyclable entre Tournay, Verlaine et Semel
revaloriser le chemin des Morts vers Semel
valoriser le sentier des Artisans (Tournay-Grandvoir)

- créer un maillage de mobilité douce (loisirs et utilitaire)
- continuer les pistes cyclables au-delà de la gare - créer une liaison Molinfaing-Longlier - Neufchâteau
- créer un cheminement du type Raverl
- pistes cyclables à Hamipré
- manque d'entretien des chemins
- voiries agricoles vers Semel et Grandvoir
- éviter de bétonner les petits chemins de campagne
- réserver certaines voiries agricoles à la mobilité douce
- piste cyclable entre Petitvoir et Neufchâteau
- usager faible
- accessibilité de la vallée du lac
- pas de parking vélos sécurisé à la gare
- multiplier les parkings vélos aux pôles
- accessibilité PMR
- 2 vélos électriques partagés dans les villages + bornes de recharge
- favoriser le covoiturage local - autostop organisé
- continuité des trottoirs à Grandvoir, Fineuse, Tournay
- accessibilité
- supprimer le sens interdit à la Route des Hés à Longlier pour accéder au crématorium et au foot
- empêcher les voitures de se garer sur les zones piétonnes de la Grand-Place
- améliorer la signalisation routière en marquant au sol les zones bleues
- vitesse excessive et trafic

énergie

- utilisation de l'énergie locale
- retour des éoliennes
- aides énergie aux citoyens
- panneaux photovoltaïques
- sur toitures agricoles
- sur les bâtiments publics
- énergie hydroélectrique
- Moulin Klepper ou ruisseaux
- bornes de recharge électrique
- MdeV Tournay
- dans les villages
- réfléchir l'intégration paysagère

biodiversité

- perte du maillage écologique entre les villages
- manque d'entretien des haies communales
- préserver la biodiversité
- patrimoine naturel riche, espaces verts
- cercle des naturalistes
- sensibiliser la population
- dans les aménagements : espèces indigènes, charte pour peu d'entretien
- étouffer la liste des arbres et haies remarquables
- créer un réseau écologique

propreté

- propreté générale
 - favorisée par les aménagements
- décharge à Tronquoy
- déchets
 - le long des voiries régionales
 - dans les villages
 - le long des chemins
- ramassage des déchets plus régulier
- diminuer la taxe sur les immondices
- sacs PMC : chaque semaine / 15 jours
- papiers/cartons
- encombrants
- déchets verts
 - aînés
 - zones de dépôt
- bulles
 - bulles à verre Petitvoir/Grandvoir
 - bulles à cannettes
 - à carton

nuisances

- trop de pulvérisations
 - limiter les sapins de Noël (Tournay)
 - limiter les pesticides
- nuisances sonores
 - autoroute
 - activités agricoles nocturnes
 - animations
 - > organiser les activités au terrain de foot de Petitvoir
- paysage
 - trop de clôtures autour des cultures de sapins de Noël et pas assez de haies sauvages
 - travailler sur le risque des éoliennes
 - manque d'entretien et d'aménagement
- pollution lumineuse
 - Observatoire
 - > faire respecter les règles d'échardonnage, feu,...
 - via agent sanctionnateur
 - > éviter les activités polluantes
- voirie régionale à Verlaine (bruit, poussière, saleté à l'aire, traffic)

Travailler et entreprendre à Neufchâteau

Rouge : faiblesse, manque

Vert : force, atout

Beige : idée de projet

Zonings

- présence de 2 zonings bien placés et 1 en projet
- aide à la création d'emploi
- Le zoning de Longlier est presque vide
 - > Le remplir
 - > Arrêter l'extension des zonings
- --> améliorer la mobilité vers le zoning Ardenne Logistics
- Liaison ferroviaire
- Non utilisée
 - > réhabiliter la ligne ferroviaire vers Ardenne Logistics
 - > Prévoir une draine (tourisme)
- --> Diminuer les ZAE (béton) au profit de projets alternatifs

Agriculture

- Les terres agricoles sont de moins en moins nourricières
 - > Imposer des limites au niveau des affectations du sol (ex: sapins de Noël)
 - > Etudier la possibilité d'une ceinture alimentaire
 - > décider d'un moratoire en faveur de la production alimentaire
- Trop de sapins de Noël
 - > Diminuer l'exploitation (et la superficie) des sapins de Noël
- --> Développer l'agriculture alternative
- initiatives de vente à la ferme
- trop peu de maraîchers
 - > Souplesse dans les charges des agriculteurs bio
 - > Favoriser les activités agricoles bio
 - > Limiter l'agriculture intensive
 - > préserver l'espace agricole pour y cultiver des céréales
 - > privilégier des petites zones d'agriculture locale (coopératives)
- accès à la terre et à la profession
- présence de fermes en activité dans les villages
 - > arrêter de supprimer les zones agricoles
 - > Préserver les terres agricoles à des prix accessibles
 - > favoriser l'accès aux terres agricoles pour les agriculteurs
 - > Développer un accompagnement pour les nouveaux agriculteurs de taille familiale
 - > remettre en état certains chemins agricoles; réhabiliter les chemins de remembrement

Horeca

- Bonne offre sur la Commune
- Trop de fastfoods
 - > Encourager l'utilisation de produits locaux
 - > Ouvrir plus de restaurants Bio
- --> Ouvrir un bistrot par village

Commerces

Désertion du centre-ville

- > Attirer les commerces en centre-ville
- > Limiter l'extension des grandes enseignes
- > Faciliter l'accès PMR au centre de Neufchâteau

Beaucoup de commerces locaux

Offre commerciale non suffisante pour certains produits
Les boulangers ne se sont pas mis d'accord sur les jours de fermeture

- > créer des petits commerces locaux
- > Organiser les marchés aussi dans les villages

manque d'interactivité entre Neufchâteau et les villages

- > Encadrer les nouveaux commerçants
- > Mettre plus en avant les commerçants des villages (gîtes, cafés, vente directe, etc.)

Manque de commerces ambulants

- > Installer des distributeurs de produits locaux

produits locaux

La petite Foire à Semel

présence de coopératives, de circuits courts

- > Développer les marchés artisanaux (meilleure communication et mobilité)
- > développer le marché du terroir et le délocaliser dans les villages

Tourisme

--> Continuer le développement touristique

Pas favorables aux villages de vacances

- > Développer un village de vacances pour le développement économique (potentiellement à la Vallée du Lac)

Pas de tourisme de masse

- > Miser sur une image durable, de qualité, de mobilité douce, etc.
- > Développer le tourisme de séjour
- > Trouver une attraction touristique inédite (ex: accrobranche, labyrinthe, etc.)
- > Relancer le projet de Tyrolienne
- > redynamiser la vallée du lac et l'ancien camping à Neufchâteau

Promenades/chemins

Un beau réseau existe sur la Commune (ex: Tarpan)

- > développer les chemins de promenade
- > Se coordonner avec les communes voisines
- > Baliser (et entretenir le balisage) de manière permanente plus de chemins
- > Prévoir des haltes protégées et aménagées + équipements (ex: bancs, poubelles, etc.) pour les promeneurs & cyclistes (ex: Nolinfaing, Warmifontaine, etc.)
- > Améliorer l'accès PMR
- > Valoriser la Via Arduinna (panneaux explicatifs)

Base de loisirs / Lac

Trop bondé en été

- > Laisser plus de place aux habitants
- > Organiser plus d'activités festives (ex: Chestiv'al, apéros chestrolais, etc.)
- > Mieux la renseigner aux entrées de la ville

hébergements touristiques

Offre diversifiée

- > Développer le camping à la ferme
- > Prévoir des zones d'accueil pour les mobilhomes

- > Mettre en place un comité de gestionnaires de gîtes (citoyens)
- > Augmenter le nombre de gîtes de grande capacité
- > Poser une signalétique cohérente entre les points d'attrait touristique dans Neufchâteau et les villages pour créer des liens entre les différents pôles
- > Développer le Summer Lake Festival

Economie

Les +

La position géographique centrale de Neufchâteau

Taux de chômage bas

Bon accompagnement des indépendants

Offre commerciale/Horeca

L'accueil de la petite enfance génère de l'emploi

Mais il y a un manque de valorisation et c'est un horaire coupé

Facilité de trouver un emploi

Mais beaucoup d'entreprises ont du mal à recruter

présence d'un centre de formation du FOREM sur le zoning de Molinfaing

--> améliorer la mobilité vers le zoning

--> Créer une pastille "commerce chestrolais"

Manque de moyens pour aider les indépendants à établir un entrepôt près de chez eux

Places de parking

--> En mettre plus

--> Permettre de pouvoir stationner plus longtemps

Forêts

Bois d'Ospot

--> Anticiper la gestion du bois d'Ospot

--> Installer des tables de pique-nique

--> Planter les sapins de Noël en zones forestières

--> entretenir les chemins forestiers et agricoles

vente de bois en Asie

Projets cités lors des consultations villageoises, relevant de la gestion ordinaire de la Commune

Source	thème	Localisation	Atout	Faiblesse	Pistes de solution/Projets
IC 1 Tronquoy	Agriculture				Remettre en état certains chemins agricoles.
IC 6 Petitvoir	Cadre de vie				Entretien des ponts (garde-corps, structure, ...), notamment le pont du football à Grandvoir, la passerelle vers la plaine de jeux.
IC 5 Warmifontaine	Cadre de vie		L'embellissement des voiries.	L'entretien de certaines voiries communales et chemins agricoles pourrait être amélioré.	Améliorer certains points de voirie au cœur des villages (ex : carrefours, etc.)
IC 7 Hamipré	Cadre de vie	Neufchâteau		L'éclairage autour du Lac n'est pas suffisant.	Améliorer l'éclairage autour du Lac.
IC 1 Tronquoy	Communication			la communication est trop souvent numérique et on abandonne le support papier.	Centraliser la communication générale d'informations provenant de la Commune et utiliser davantage le support papier. Par exemple rappeler de temps en temps par courrier l'agenda des événements sur la commune, en plus du Oyez Citoyens
IC 5 Warmifontaine	Communication				Améliorer la communication de la Commune (ex : organiser à nouveau des réunions pour toucher les habitants des différents villages).
IC 6 Petitvoir	Communication			La visibilité et la communication sont encore insuffisants. Le site internet communal est bien conçu, mais devrait être mis à jour.	
IC 2 Tournay	Communication		Les informations au niveau communal sont suffisantes.	Les villages manquent d'information ; il manque un panneau d'affichage public à Tournay. Tout ne doit pas toujours passer par internet.	Veiller à ce que l'EPN puisse également être disponible dans les villages.
IC 6 Petitvoir	Communication	Neufchâteau			Remettre en service l'écran pour l'annonce des manifestations et publicités (en face de la dent creuse).
IC 7 Hamipré	Environnement			Le prix des déchets (le prix des duobacs n'a pas diminué malgré l'introduction des sacs bleus)	Diminuer la taxe sur les immondices.

IC 4 Longlier	Environnement			Faire respecter les règles sur l'échardonnage, le feu (sapins, caoutchouc, plastiques), ... par le biais de l'agent sanctionnateur.
IC 1 Tronquoy	Gestion communale	Respelt		Un problème de nom de rues à Respelt
IC 3 Namoussart	Gestion communale			Entretenir les infrastructures sur le territoire sur le long terme et aller jusqu'au bout des projets (ex : piscine, mini-golf, terrain de tennis.)
IC 8 Neufchâteau	Gestion des ressources	Neufchâteau		La vente du bois d'Ospot sera une catastrophe.
IC 1 Tronquoy	Gouvernance			Anticiper la gestion du bois d'Ospot et de la forêt en général.
IC 4 Longlier	Gouvernance			Mettre en place une gestion plus centralisée des bâtiments communaux.
IC 4 Longlier	Gouvernance			Le suivi de la réalisation des projets laisse à désirer (par exemple, il n'y a pas de panneau photovoltaïque sur les salles de village).
IC 4 Longlier	Gouvernance		Les avaloirs et égouts sont bien nettoyés.	Les taxes poubelles et le revenu cadastral sont trop élevés. Et on ne peut plus mettre grand-chose au parc à conteneurs.
IC 4 Longlier	Gouvernance			S'assurer d'une cohérence dans le choix des projets, car une commune durable ne correspond pas à des zones commerciales, industrielles et de services.
IC 6 Petitvoir	Mobilité	Grandvoir		Attention aux routes en mauvais état (ex : Grandvoir – Neuvillers).
IC 2 Tournay	Tourisme	Grandvoir		Le projet des lodges à Grandvoir suscite des craintes.
IC 6 Petitvoir	Tourisme	Grandvoir		Inquiétude des Grandvauriens quant à la future base de loisirs, au niveau du trafic et de la sécurité dans le village.
IC 2 Tournay	Mobilité	Verlaine		La nouvelle route Grandvoir-Verlaine suscite des inquiétudes ; il vaudrait mieux sécuriser les villages (il n'y a pas de trottoir à Tournay) avant d'amener encore plus de trafic.

Commune de Neufchâteau

Coordination Collège / FRW – 28/07/2022 – en visio

Réf. : NEUFCHATEAU\02- Coordination\Commune\20220728 Rencontre Collège FRW CLDR\20220728 coordination Collège FRW composition CLDR.docx

Présents

Collège : M. François Huberty, M. Jacques Scheppe, M. Christian Grandjean, Mme Mariline Clémentz,

FRW : Mme Sophie Orban

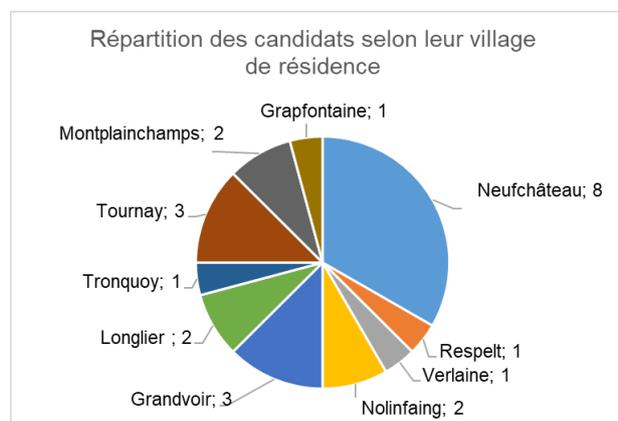
Ordre du jour

Analyse des candidatures à la CLDR

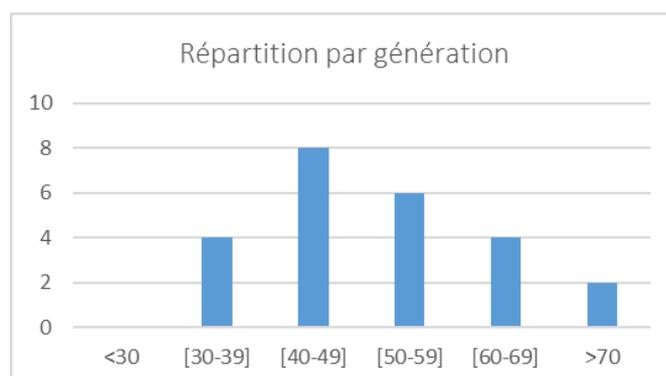
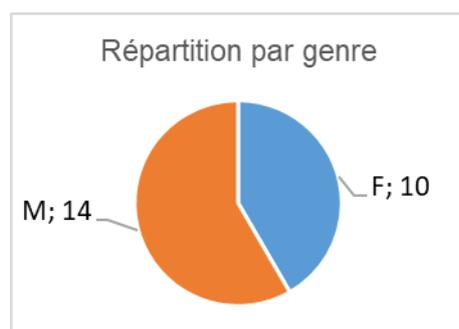
Présentation des candidatures

La FRW présente les éléments relatifs aux candidatures, à partir d'un fichier XLS transmis au préalable.

- 24 candidatures citoyennes ont été introduites.



Profil socio-économique	
Actifs dans le monde associatif	13
Retraités	2
Employés	5
Ouvriers	3
Secteur construction Indépendant	2
Profession libérale Indépendant	1
Secteur bancaire LUX	1
Profession médicale scientifique	3
Agriculture	1
Secteur public Administration	2
Enseignement architecture Jeunesse Social	4
Formation Socio-culturel informatique	
total	24



	Habitants	Part de la commune	Candidats
Grandvoir			
Grandvoir	268		3
	268	3,3%	13,6%
Grapfontaine			
Grapfontaine	92		1
Harfontaine	12		
Hosseuse	13		
Montplainchamps	120		2
Nolinfaing	31		2
Warmifontaine	475		0
	743	9,2%	22,7%
Hamipré			
Hamipré	352		
Mon Idée	113		
Offaing	239		
Namoussart	205		
Marbay	209		
Cousteumont	93		
Le Sart	147		
	1358	16,9%	0,0%

Longlier			
Longlier	717		2
Tronquoy	216		1
Respelt	146		1
Molinfaing	174		
Massul	152		
Lahérie	157		
Semel	32		
Gérimont	9		
Morival	6		
	1609	20,0%	18,2%
Neufchâteau			
Neufchâteau	2931		8
Malome	16		
	2947	36,7%	36,4%
Tournay			
Tournay	318		3
Petitvoir	420		0
Verlaine	174		1
Fineuse	199		
	1111	13,8%	18,2%

Si on examine la représentativité des candidatures, on obtient un certain équilibre :

- 10 femmes (46%) et 14 hommes (64%)
- La moitié des candidats a moins de 50 ans.
- Les principaux différents secteurs d'activité professionnelle sont représentés.

Par contre, aucune personne de l'ancienne section d'Hamipré ne s'est portée candidate. Ni pour Warmifontaine et Petitvoir, qui sont parmi les plus gros villages de la commune.

Echanges

Candidatures

Vu leur représentativité relativement équilibrée, le Collège souhaite intégrer toutes les candidatures à la composition de la CLDR.

- ⇒ Cependant, il s'étonne de ne pas retrouver dans la liste celle de M. Jean-Marie Jacquemart.
- ⇒ De plus, il se chargera de trouver un représentant pour l'ancienne section d'Hamipré.
- ⇒ Le Collège vérifie aussi s'il ne reste pas des candidatures en attente au courrier communal.

La FRW attire l'attention sur le fait que le nombre de représentants (citoyens ou élus) doit être pair.

Répartition effectifs/suppléants

Le décret précise que la CLDR se compose de 10 à 30 membres effectifs, avec autant de suppléants. Mais la circulaire DR de 2021 stipule qu'effectifs et suppléants ont exactement les mêmes rôles, droits et missions.

Administrativement, il convient donc de faire une répartition équilibrée, qui n'aura pas d'impact dans le concret.

La FRW propose une analyse des candidatures, sur base de critères (<50 ans ; femme ; compétence ou plus-value particulière ; membre de l'ancienne CLDR ; mêmes adresses) et une première répartition effectifs/suppléants.

- ⇒ Le Collège se penchera sur cette répartition.

Quart communal

La représentation des élus au sein du quart communal se décide en Conseil communal. En général, les différents groupes y sont représentés.

- ⇒ Vu le nombre de candidatures citoyennes, le quart communal peut comprendre 6 ou 8 élus.
- ⇒ La présidence de la CLDR revient au Bourgmestre, qui est le relais DR au sein du Collège.

Approbation de la composition de la CLDR par le Conseil communal

- Le Conseil communal se réunira sans doute fin août.
- Le Collège va lui faire une proposition de composition de la CLDR, ce qui signifie que les dernières candidatures doivent être intégrées avant les délais légaux de transmission des pièces au Conseil communal.
- Le Conseil communal approuvera les candidatures citoyennes et désignera les représentants du quart communal.

- ⇒ La FRW enverra un exemple de délibération pour le Conseil communal.
- ⇒ Ensuite, la Commune transmettra la délibération sur la composition de CLDR à la Ministre, pour accord.

Calendrier

- La date de la réunion d'installation de la CLDR sera fixée à la **réunion de coordination** prévue **le 6 septembre à 10h**. A l'ordre du jour : calendrier des réunions (CLDR et GT) du dernier trimestre 2022, ROI de la CLDR, sécurité routière, budget participatif.
- Elle dépendra de la date du Conseil communal, puisqu'il faut compter au moins deux semaines pour les délais d'invitation de la CLDR.

Sophie Orban
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2022



Présents : C. KELLEN, Président
F. HUBERTY, Bourgmestre
C. GRANDJEAN, M. LOUIS, J. CHEPPE, M. CLEMENTZ, Echevin(e)s
J. DEVALET, Présidente du CPAS
Y. EVRARD, F. EVRARD, J-L. BORCEUX, M. MONS delle ROCHE, S.
DEFAT, V. PARACHE, M. MOREAU, P. BRULIAU, A. PIERRET, S.
WAUTHIER, O. RIGAUX, Conseillers
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusé (e) (s) : P. OTJACQUES, Conseillers

Le Conseil,

Séance publique

(DED-BG) Approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural

- Considérant que la Ville de Neufchâteau a relancé un nouveau projet de programme d'Opération rurale;
- Vu la délibération du Conseil communal du 17-10-2022 désignant les nouveaux membres de la CLDR;
- Vu le projet du règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale du développement rural;
- Vu le pv de la réunion de la CLDR du 27-10-2022 par laquelle le règlement d'ordre intérieur a été approuvé;
- Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur de la CLDR;
- Considérant le décret de la RW du 11-04-2014 relatif au développement rural;
- Sur proposition du Collège communal;
- Après avoir délibéré;

DECIDE à l'unanimité:

d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la Commission locale du développement rural (CLDR) comme présenté en séance.

En séance et date que dessus
Par le Conseil,
Par Ordonnance,

Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Président,
(s) C. KELLEN

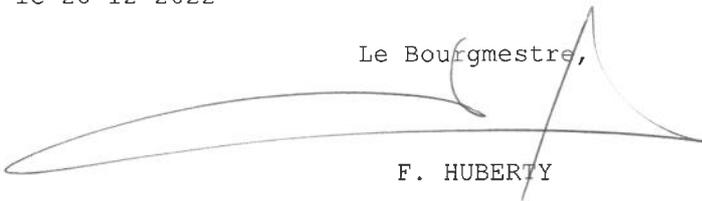
31. Approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 28-12-2022

Le Directeur général,


J-Y. DUTHOIT

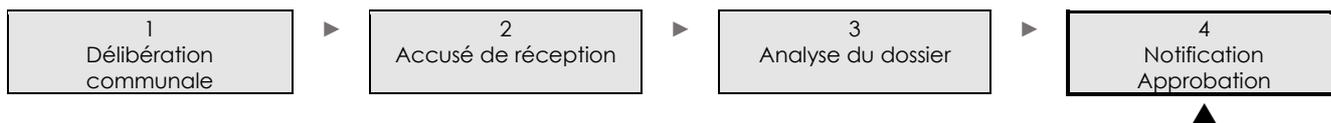
Le Bourgmestre,


F. HUBERTY

Au Collège communal

Grand-Place, 1

6840 NEUFCHÂTEAU



**Objet : Commune de NEUFCHÂTEAU – Développement rural
Commission Locale de Développement Rural**

Mesdames, Messieurs,

Votre dossier relatif à la composition de votre Commission locale de développement rural (CLDR) et son règlement d'ordre intérieur (ROI), tels que proposés par les délibérations de votre Conseil communal du 17/10/2022 et du 20/12/2022 a été analysé par la Direction du Développement rural.

La composition de votre CLDR répond globalement aux critères d'équilibre et de représentativité et n'appelle aucune remarque particulière. Le ROI est lui aussi conforme au modèle de ROI type approuvé par l'arrêté ministériel du 12/02/2021.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que la composition de votre CLDR et son ROI sont approuvés.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Céline DELHAGE



Attachée qualifiée



CONTACT

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal

Direction du Développement Rural
Chaussée Prince de Liège, 7
5100 JAMBES

VOTRE GESTIONNAIRE

Céline DELHAGE

Tél. : 081 33 55 98

celine.delhage@spw.wallonie.be

**REF : SPWARNE/DDR/CLDR/
NEUFCHÂTEAU**

SEANCE DU 07 JUIN 2024



Présents : J. CHEPPE, 1er Echevin - Président
C. GRANDJEAN, M. LOUIS, Echevin(e)s
J. DEVALET, Présidente du CPAS
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusé(e)(s) : F. HUBERTY, Bourgmestre
M. CLEMENTZ, Echevin(e)s

(DED-BG)Opération rurale - PCDR - approbation de l'avant-projet du PCDR en vue de solliciter l'avis de recevabilité du Service Public de Wallonie

- Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;
- Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural ;
- Vu la décision du Collège communal du 7 mars 2019 et du Conseil communal du 10 mai 2019 de renouveler le programme communal de développement rural, de solliciter l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie et d'approuver le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de PCDR ;
- Vu la délibération du Collège communal du 11 octobre 2019 désignant la Sprl Impact de Bertrix comme auteur de projet ;
- Vu le courrier du 6 mai 2021 de la Ministre Céline Tellier notifiant l'accompagnement de la commune de Neufchâteau par la Fondation Rurale de Wallonie dès 2022 ;
- Vu la convention d'accompagnement passée entre la FRW et la commune de Neufchâteau signée le 23 février 2022, suite à son approbation par le Conseil communal du 21 février 2022 ;
- Vu la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2022 approuvant la composition de la CLDR ;
- Considérant la première réunion de la CLDR du 27 octobre 2022 présentant les membres et le fonctionnement de la CLDR ;
- Vu la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2022 approuvant le ROI de la CLDR ;
- Vu la réunion de la CLDR du 6 juin 2024 approuvant l'avant-projet de PCDR et la demande de première convention de développement rural ;
- Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'intervention des pouvoirs subsidiaires ;
- Vu les possibilités budgétaires de la commune de Neufchâteau ;
- Après en avoir délibéré ;

DECIDE:

Art.1 : d'approuver l'avant-projet du Programme Communal de Développement Rural tel qu'approuvé par la CLDR du 6 juin 2024.

Art.2 : de solliciter l'avis de recevabilité du projet de Programme Communal de Développement Rural par le Service Public de Wallonie.

Art.3 : d'approuver la demande de première convention en développement rural portant sur le projet « M 1.01 Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords ».

En séance et date que dessus
Par le Collège,

Par ordonnance,
Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 11-06-2024

1er Echevin - Président
(s) J. CHEPPE

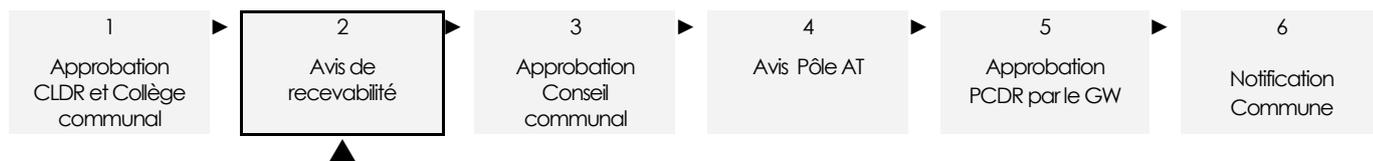
Le Bourgmestre

F. HUBERTY

Au Collège communal

Grand-Place, 1

6840 NEUFCHÂTEAU



Objet : Procès-verbal de recevabilité du Programme communal de Développement rural de la Commune de NEUFCHÂTEAU

Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Échevins,

Veillez trouver ci-après le procès-verbal de recevabilité du projet de PCDR de NEUFCHÂTEAU tel qu'approuvé par la CLDR en date du 06/06/2024 et par le Collège communal en date du 07/06/2024, et reçu par mon service le 07/06/2024 et le 11/06/2024 pour les compléments.

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet de PCDR est conforme au prescrit du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural et de son arrêté d'exécution du 12 juin 2014 et **est donc déclaré recevable**. Vous trouverez en annexe l'analyse détaillée de l'Administration.

Je vous invite dès à présent à transmettre une version complète du document, accompagnée de son approbation par le Conseil communal :

- Au Ministre ayant en charge le développement rural ;
- À l'Administration, via le guichet des pouvoirs locaux (formulaire « 5.PCDR - Demande d'approbation du PCDR ou de sa prolongation ») ;

Merci également d'envoyer un exemplaire papier à l'adresse renseignée ci-dessous :

*SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau
et du Bien-être animal
Direction du Développement rural
Avenue prince de liège, 7
5100 Jambes.
A l'attention de Céline DELHAGE
Tel : 081/33.55.98*

Par ailleurs, je vous demande de prendre contact avec le secrétariat du Pôle Aménagement du Territoire de la commission régionale afin de fixer avec eux les

modalités de transmission des documents et de présentation en séance du Pôle AT de votre PCDR.

Benoît BRASSINE
Secrétaire du pôle « aménagement du territoire »
Rue du Vertbois, 13c – 4000 LIEGE
04/232.98.59- benoit.brassine@cesewallonie.be

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Échevins, mes salutations les meilleures.

Renaud BAIWIR



Directeur



CONTACT

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'Eau et du Bien-être animal
Direction du Développement rural
Avenue prince de liège, 7
5100 Jambes.

VOTRE GESTIONNAIRE

Céline DELHAGE
Tél. : 081/33 55 98
Celine.delhage@spw.wallonie.be

RÉFÉRENCES

SPWARNE/DDRCB/DDR/PCDR/N
EUFCHÂTEAU

CADRE LEGAL

Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural
Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014

Procès-verbal de recevabilité du projet de PCDR de NEUFCHÂTEAU

Décret 11/04/2014	AGW 12/06/2014	Points analysés	
art.13 § 1er		Le PCDR contient les six parties suivantes :	
		1. Une analyse des caractéristiques de la commune	V
		2. Les résultats de la participation de la population	V
		3. La rédaction d'un diagnostic partagé	V
		4. La stratégie de développement énoncée sous forme d'objectifs spécifiques à la commune	V
		5. Les projets visant à atteindre les objectifs	V
		6. Un tableau récapitulatif des projets	V
art.13 § 1er		Le programme communal de développement rural reprend, le cas échéant, une évaluation de l'opération de développement rural précédente.	V (présente dans le résumé du PCDR)
art. 13, § 1er, 1°	art.4 §2	Le rapport d'analyse des caractéristiques de la commune comprend au moins :	
		1. Une carte d'identité de la commune présentant succinctement les caractéristiques générales de la commune ainsi que sa localisation géographique	V
		2. Une présentation de la commune en tant qu'acteur, de ses principaux moyens humains et financiers mobilisables pour l'opération de développement rural, incluant notamment conseil communal, conseils consultatifs, organigramme des services communaux et capacité financière	V
		3. Une analyse des principales caractéristiques des milieux physique et naturel et du paysage, mettant en évidence les atouts majeurs et les principales contraintes du territoire ainsi que les démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation déjà entreprises	V
		4. La structure du bâti, ses principales caractéristiques urbanistiques et patrimoniales, les espaces publics structurants ainsi que les démarches de gestion du bâti et d'urbanisation déjà entreprises	V
		5. Une analyse des caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives de la commune, ainsi que leurs évolutions escomptées permettant d'identifier les groupes les plus démunis et d'estimer les besoins futurs de la population en termes d'équipements et de services	V
		6. Une analyse des principales caractéristiques du logement et de la politique communale en la matière	V
		7. Une analyse des principales forces et faiblesses des secteurs économiques significatifs dans la commune	V
		8. Une analyse des services et équipements collectifs, en ce compris les besoins, les carences éventuelles, l'offre et les infrastructures, les projets envisagés et les stratégies développées	V
		9. Une analyse des principales caractéristiques des réseaux de déplacements, ainsi que les stratégies déjà en cours en matière de mobilité	V

		10. Une analyse des principales caractéristiques et des actions entreprises en matière de gestion des ressources naturelles	V
	art.4 §3	Le rapport d'analyse des caractéristiques de la commune comprend au moins les cartes présentant ou synthétisant les éléments suivants :	
		Les types d'occupation du sol et les cours d'eau	V
		Le plan de secteur	V
		Le réseau des voies de communication	V
		La structure du bâti en ce compris les espaces publics structurants	V
		Les propriétés publiques, les périmètres couverts par des outils d'aménagement du territoire ou autres	V
		Le patrimoine communal bâti ou non, présentant en outre les zones d'intérêt écologique, paysager et architectural	V
		Les zones de contraintes et de risques	V
art.13, § 1er, 6°	art. 10	Une carte reprenant la localisation des différents projets du programme est également présente	V
	art. 4 §4	Le rapport d'analyse des caractéristiques de la commune comprend en outre :	
		La présentation de l'auteur de projet chargé d'élaborer et de mettre en forme le projet de PCDR	V
		Une synthèse de l'analyse, à soumettre en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population	V
art. 13, § 1er, 2°	art. 5	La description des résultats de la participation de la population comprend :	
		La méthode utilisée pour la participation de la population	V
		La présentation de l'éventuel organisme d'accompagnement	V
		Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions d'information, de consultation et des groupes de travail	V
		La composition de la Commission locale de développement rural	V
		La composition des groupes de travail	V
		Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions de la commission locale de développement rural	V
art. 13, § 1er, 3°	art. 6	Le diagnostic partagé résulte de la confrontation des deux premières parties du PCDR. Il peut éventuellement prendre la forme d'un tableau AFOM	V
		Une vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de dix ans est également élaborée	V
art. 13, § 1er, 4°	art. 7	La stratégie de développement présente :	
		Les objectifs de développement spécifiques à la commune	V
		Leurs justifications vis-à-vis du diagnostic partagé	V
		Les effets multiplicateurs attendus	V
		Pour chaque objectif, les modalités d'évaluations qualitative et quantitative des indicateurs	V

art. 13, § 1er, 5° art. 13, § 4	art. 8	La description de chaque projet fait l'objet d'une fiche conforme au modèle arrêté. Chaque fiche établit notamment la justification du projet par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé, son lien avec les objectifs de développement, son impact sur le développement durable et des indicateurs de réalisation et d'impact.	V
		Les projets dont l'inscription est prévue dans les trois premières années de mise en œuvre du PCDR (lot 1) prennent la forme d'une fiche complète avec estimation des coûts	V
		Les projets dont la réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR (lot 2) sont présentés par une fiche sans estimation des coûts. L'estimation des coûts ne devra être ajoutée qu'au moment de l'introduction de la demande de convention	V
		Les autres projets (lot 3) reprennent au moins l'intitulé, la description et la justification du projet par rapport à la stratégie de développement	V
		Les projets ou actions déjà en cours de réalisation ou terminés pendant l'élaboration du PCDR sont repris dans le lot 0. Il se présente sous forme de catalogue indicatif.	V
		Si le projet est exécuté en phases successives, le programme global de l'investissement est produit	V
art.13, § 1er, 6°	art. 10	Le tableau récapitulatif reprend tous les projets avec la mention :	
		Des objectifs poursuivis	V
		Des sources de financement	V
		Des moyens utilisés	V
		De la programmation des réalisations	V
art.2, § 2	art. 11	Le PCDR fait l'objet d'une évaluation du respect des principes directeurs du développement durable	V
	art. 12	Les projets de PCDR transmis comprennent, en annexe, les procès-verbaux des réunions.	V
Autres documents :		Un résumé/synthèse du PCDR dans sa globalité	V
		La délibération communale décidant d'entreprendre une opération de développement rural	V
		La délibération du Conseil communal approuvant la composition de la commission locale de développement rural	V
		La délibération du collège communal approuvant le projet de programme communal de développement rural	V

Points d'attention :

Les fiches-projets matérielles du lot 1 ne mentionnent pas d'autre source de financement potentielle à part le Développement rural. Il conviendra d'effectuer une recherche de financement auprès des politiques sectorielles pour toute demande de convention et de le mentionner dans la fiche-projet lors de son activation.

SEANCE DU 04 JUILLET 2024



Présents : C. KELLEN, Président
F. HUBERTY, Bourgmestre
C. GRANDJEAN, M. LOUIS, J. CHEPPE, M. CLEMENTZ, Echevin(e)s
J. DEVALET, Présidente du CPAS
Y. EVRARD, P. OTJACQUES, F. EVRARD, J-L. BORCEUX, M. MONS delle ROCHE, S.
DEFAT, V. PARACHE, M. MOREAU, P. BRULIAU, A. PIERRET, S. WAUTHIER, O.
RIGAUX, Conseillers
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusé (e)(s) : /

Le Conseil,

Séance publique

A. Pierret, Conseillère, rentre en séance.

(DED-BG)Approbation du projet du Programme Communal de Développement Rural

- Vu la décision du Collège communal du 07/03/2019 et du Conseil communal du 10/05/2019 d'initier une nouvelle Opération de développement rural, de solliciter le Ministre de la Ruralité pour désigner la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour l'accompagnement de son opération et d'initier la procédure de désignation d'un auteur de programme ;
 - Considérant la décision du Collège communal du 11/10/2019 de désigner la Sprl Impact de Bertrix comme auteur de projet ;
 - Vu le courrier du 6 mai 2021 de la Ministre Céline Tellier notifiant l'accompagnement de l'opération de développement rural de la Commune de Neufchâteau par la Fondation Rurale de Wallonie dès 2022 ;
 - Vu la délibération du Conseil communal du 21/02/2022 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;
 - Vu la délibération du Conseil communal du 17/10/2022 approuvant les membres effectifs et suppléants de la Commission locale de Développement rural, ainsi que les membres politiques ;
 - Vu la délibération du Conseil communal du 20/12/2022 approuvant le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR ;
 - Considérant que l'avant-projet de Programme communal de Développement rural, tel que défini dans le dossier repris en annexe, a été élaboré par la Sprl Impact de Bertrix et la Fondation Rurale de Wallonie ;
 - Vu le pv de la Commission locale de Développement rural, réunie le 06/06/2024 et approuvant l'avant-
2. Approbation du projet du Programme Communal de Développement Rural

projet de PCDR ;

- Vu la délibération du Collège communal, en séance du 07/06/2024, approuvant l'avant-projet de PCDR ;
- Vu l'avis de recevabilité de l'Administration régionale concernant le PCDR réceptionné par la Commune de Neufchâteau en date du 18-06-2024 ;
- Considérant le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;
- Considérant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;
- Entendus en séance S. Mottiaux (Impact), B. Echterbille et S. Orban (FRW) ;
- Sur proposition du Collège communal ;
- Après avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité:

Art.1 : D'approuver le projet de Programme communal de Développement rural de la Commune de Neufchâteau.

Art.2 : De solliciter la reconnaissance du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Neufchâteau par le Gouvernement wallon.

Art.3 : D'adresser la présente délibération, pour information et suite utile :

- au Ministre de la Ruralité.
- au Président du Pôle d'Aménagement du Territoire, M. Samuel Saelens.
- à l'Administration, SPW - Direction du développement rural .
- à la Fondation Rurale de Wallonie, équipe Semois-Ardenne.
- à l'auteur de PCDR, la sprl Impact de Bertrix.

En séance et date que dessus
Par le Conseil,
Par Ordonnance,

Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

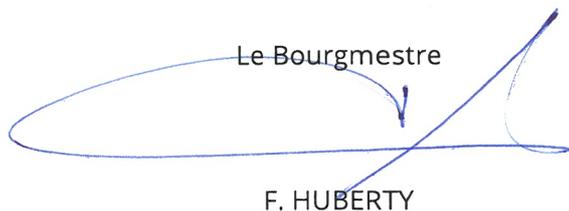
Le Président
(s) C. KELLEN

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 05-07-2024

Le Directeur général,


J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre


F. HUBERTY

2. Approbation du projet du Programme Communal de Développement Rural

SEANCE DU 04 JUILLET 2024



Présents : C. KELLEN, Président
F. HUBERTY, Bourgmestre
C. GRANDJEAN, M. LOUIS, J. CHEPPE, M. CLEMENTZ, Echevin(e)s
J. DEVALET, Présidente du CPAS
Y. EVRARD, P. OTJACQUES, F. EVRARD, J-L. BORCEUX, M. MONS delle ROCHE, S.
DEFAT, V. PARACHE, M. MOREAU, P. BRULIAU, A. PIERRET, S. WAUTHIER, O.
RIGAUX, Conseillers
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Excusé (e)(s) : /

Le Conseil,

Séance publique

(DED-BG) Proposition de fiche-projet à introduire dans le cadre d'une première convention-faisabilité en développement rural dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural relative à l'aménagement de la maison de village de Montplainchamps

- Vu la décision du Collège communal du 07/03/2019 et du Conseil communal du 10/05/2019 d'initier une nouvelle Opération de développement rural, de solliciter le Ministre de la Ruralité pour désigner la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour l'accompagnement de son opération et d'initier la procédure de désignation d'un auteur de programme ;
- Vu la décision du Collège communal du 11/10/2019 de désigner la Sprl Impact de Bertrix comme auteur de projet ;
- Vu le courrier du 6 mai 2021 de la Ministre Céline Tellier notifiant l'accompagnement de l'opération de développement rural de la Commune de Neufchâteau par la Fondation Rurale de Wallonie dès 2022 ;
- Vu la délibération du Conseil communal du 21/02/2022 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;
- Vu la délibération du Conseil communal du 17/10/2022 approuvant les membres effectifs et suppléants de la Commission locale de Développement rural, ainsi que les membres politiques ;
- Vu la délibération du Conseil communal du 20/12/2022 approuvant le Règlement d'Ordre Intérieur de la

3. Proposition de fiche-projet à introduire dans le cadre d'une première convention-faisabilité en développement rural dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural relative à l'aménagement de la maison de village de Montplainchamps

CLDR ;

- Considérant que l'avant-projet de Programme communal de Développement rural, tel que défini dans le dossier repris en annexe, a été élaboré par la Sprl Impact de Bertrix et la Fondation Rurale de Wallonie ;
- Considérant que la Commission locale de Développement rural, réunie le 06/06/2024, a approuvé l'avant-projet de PCDR et a sélectionné conjointement la fiche-projet intitulée « M-1.01 Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords » pour laquelle solliciter une convention-faisabilité en développement rural ;
- Considérant que le Collège communal, en séance du 07/06/2024, a approuvé l'avant-projet de PCDR et la demande de 1^{ère} convention-faisabilité en développement rural pour la fiche-projet « M-1.01 Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords » ;
- Vu l'avis de recevabilité de l'Administration régionale concernant le PCDR réceptionné par la Commune de Neufchâteau en date du 18-06-2024 ;
- Considérant la délibération du Conseil communal du 04/07/2024 approuvant le projet de Programme Communal de Développement Rural ;
- Considérant que le montant de la dépense sera prévu lors d'un prochain budget, après la validation du Plan Communal de Développement Rural et suivant l'avancement de l'approbation de la demande de cette convention;
- Considérant le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;
- Considérant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;
- Entendus en séance S. Mottiaux (Impact), B. Echterbille et S. Orban (FRW);
- Sur proposition du Collège Communal ;
- Après avoir délibéré;

DECIDE à l'unanimité:

Art.1 : De proposer la fiche-projet « M-1.01 Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords » à introduire dans le cadre d'une première convention-faisabilité en développement rural.

Art.2 : De solliciter l'accord du Ministre en charge de développement rural sur cette première convention du PCDR de la Commune de Neufchâteau.

Art.3: D'adresser la présente délibération, pour information et suite utile :

- au cabinet du Ministre de la Ruralité ;
- au Président du Pôle d'Aménagement du Territoire, M. Samuel Saelens ;
- à l'Administration, SPW – service central de la Direction du développement rural ;
- à l'Administration, SPW – service extérieur de la Direction du développement rural ;
- à la Fondation Rurale de Wallonie, équipe Semois-Ardenne ;
- à l'auteur de projet, 2A Architecture.

En séance et date que dessus
Par le Conseil,
Par Ordonnance,

Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Président
(s) C. KELLEN

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 05-07-2024

3. Proposition de fiche-projet à introduire dans le cadre d'une première convention-faisabilité en développement rural dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural relative à l'aménagement de la maison de village de Montplainchamps

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre

F. HUBERTY

3. Proposition de fiche-projet à introduire dans le cadre d'une première convention-faisabilité en développement rural dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural relative à l'aménagement de la maison de village de Montplainchamps